

13 mai 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mardi 13 mai 1873

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures.

Après les affaires courantes,

L'hon. M. CHINIC présente des pétitions de Jas. Ross et cie et la Chambre de commerce de Québec demandant le rejet du bill sur le pilotage.

* * *

RAPPORT DES BILLS

Il est fait rapport des bills suivants des différents comités permanents avec ou sans amendements; ces bills sont lus pour la troisième fois.

Bill pour incorporer la compagnie des marbres Marezzo du Canada — **L'hon. M. Kaulback**.

Bill concernant la compagnie de chemin de fer de St-François et Mégantic — **L'hon. M. Macpherson**.

Bill pour permettre à la compagnie du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance — **L'hon. M. McMaster**.

L'hon. M. CAMPBELL propose que le bill sur les naufrages et le sauvetage amendé soit renvoyé au comité général en vue d'autres amendements portant sur les difficultés soulevées par les articles du Code civil du Bas-Canada. Le bill remplacera l'Acte sur la marine marchande de 1854 pour notre pays.

Les amendements sont adoptés et le bill lu pour la troisième fois.

L'hon. M. CAMPBELL propose ensuite la troisième lecture du bill relatif à certaines banques d'épargne des provinces d'Ontario et de Québec. La motion est adoptée.

* * *

DEUXIÈMES LECTURES

L'hon. M. GUÉVREMONT propose la deuxième lecture du bill pour autoriser James K. Ward à placer des estacades sur le chenal. La motion est adoptée.

L'hon. M. CAMPBELL propose la deuxième lecture du bill concernant les chargements sur le pont des navires. Il explique que le but de ce bill est d'empêcher le chargement des navires après le

1er octobre et avant le 16 mars au-delà de trois pieds de hauteur par rapport au pont, à l'exception de la poupe. Les sénateurs qui s'y connaissent dans ce domaine estiment que l'adoption de telles dispositions est fortement souhaitable pour protéger la vie et la propriété. La motion est adoptée.

L'hon. M. FERRIER propose la deuxième lecture du bill visant la constitution de la compagnie canadienne des terres et de prêt de Glasgow. Il déclare que cette compagnie s'est prévaluée des dispositions de l'Acte et que le bill vise à permettre certaines opérations de développement des ressources sur les terres possédées par cette compagnie ou que celle-ci pourrait acquérir par la suite. La motion est adoptée.

L'hon. M. FERRIER propose la deuxième lecture du bill pour incorporer la compagnie des vapeurs des malles royales du Canada et des Indes occidentales. Il explique que la compagnie désire ouvrir le commerce directement entre le Canada et les Indes occidentales. L'utilisation du télégraphe faciliterait grandement ce commerce en permettant aux inspecteurs de connaître immédiatement les denrées dont ont besoin les différentes localités. Jusqu'à présent les capitaines devaient se rendre d'une île à l'autre à la recherche d'un marché. Les navires à vapeur quittaient nos ports une fois par semaine ou toutes les deux semaines avec des cargaisons, meubles, bois d'œuvre, que nous pouvions offrir à un prix inférieur à celui des États-Unis. La compagnie estime qu'elle pourrait établir des activités commerciales avec Cuba qui pourraient être particulièrement valables pour le Canada (*Bravo!*).

L'hon. M. CAMPBELL déclare qu'en ce qui concerne la partie du bill visant le commerce avec Cuba, il a eu au cours de l'été passé un échange de lettres avec le consul général d'Espagne à Québec et avec le consul de Sa Majesté à La Havane, en vue de mettre sur pied une ligne de vapeurs battant pavillon espagnol entre certains ports de la Puissance et Cuba. Ces conversations n'ont pas encore porté fruit. Il serait très avantageux de pouvoir réaliser ce but; en effet, les droits frappant les marchandises entrant dans un port espagnol à bord d'un navire espagnol battant pavillon espagnol sont de vingt pour cent inférieurs à ceux imposés aux marchandises à bord d'un navire battant pavillon étranger. D'après le consul d'Espagne, les marchands de La Havane pourraient être tentés par l'entreprise s'ils étaient assurés de subventions convenables par la Puissance. Le consul britannique à La Havane à qui des lettres ont été envoyées a promis de communiquer avec les autorités espagnoles et à la suite de ses efforts et de ceux du Gouverneur-Général auprès des marchands de La Havane, il devrait être possible que certains de ces marchands proposent d'établir une ligne entre la Puissance et Cuba. Il (M. Campbell) a reçu des nouvelles de La Havane par la suite, mais regrette de dire que jusqu'aux